

La hiérarchisation du réseau routier départemental de l'Isère

Mathieu Dufour – référent politique routière
service Politique des Déplacements

Le réseau routier départemental de l'Isère

Un Département géographiquement dual :

- Nord Isère, secteur majoritaire de plaine influencé par la métropole Lyonnaise.
- Sud Isère, secteur de montagne influencé par l'agglomération Grenobloise.

Quelques chiffres :

5 100 km de routes départementales + 60 kilomètres de voies vertes (52 000 000 m² de chaussée)

1 051 kilomètres de RD situés au dessus de 800 mètres d'altitude soit 20,6% du linéaire global.

1 207 kilomètres de RD situés en agglomération soit 23,7% du linéaire global.

1 460 ponts de plus de deux mètres d'ouverture

1 753 murs

1 440 ouvrages de protection contre les risques naturels + 8 paravalanches

37 tunnels, dont 5 de plus de 300 mètres de long

Des trafics conséquents entre les principaux pôles urbains:

- Vienne – Lyon (RD 1407), 34 300 véhicules en TMJA dont 5,1% de PL
- Bourgoin Jallieu – Lyon (RD 1006), 29 900 véhicules en TMJA dont 4,2% de PL
- Voiron – Grenoble (RD 3), 34 700 véhicules en TMJA dont 5,7% de PL

La hiérarchisation issue du Schéma Directeur routier de 2003

Hiérarchisation du réseau routier établie en 2003

CATEGORIE R0 : RESEAU DEPARTEMENTAL « PARTICULIER » (116 km)

routes en milieu urbain dense et/ou aux caractéristiques particulières (sens unique ou de type T)

CATEGORIE R1 : RESEAU STRUCTURANT (1 122 km, puis 1 600 km par intégration des RNIL en 2007)

routes remplissant au moins un des critères ci-après :

- routes classées à grande circulation
- maillage du territoire
- desserte de chef lieu de canton depuis une RN ou une autre RD de 1^{ère} catégorie
- desserte de pôle économique important
- desserte de site touristique important et des principales stations de ski

CATEGORIE R2 : RESEAU D'INTERET DEPARTEMENTAL (1 172 km)

routes non classées en 1ère catégorie et remplissant un des critères ci-après :

- liaison entre deux chefs lieux de canton
- desserte de pôle économique de moyenne importance
- desserte de site touristique- y compris stations de ski- de moyenne importance

CATEGORIE R3 : RESEAU D'INTERET CANTONAL (1 490 km)

routes non classées dans les catégories précédentes et routes remplissant au moins l'un des critères suivants :

- desserte d'un chef lieu de commune
- circuits de transports scolaires
- desserte des autres stations de ski

CATEGORIE R4 : RESEAU D'INTERET LOCAL (716 km)

autres routes départementales (hors viabilité hivernale catégorie non déneigées).

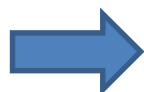
La révision du Schéma Directeur routier: réinterroger la hiérarchisation du réseau routier datant de 2003

La définition de nouveaux critères de hiérarchisation: objectiver les choix

Afin d'accroître la cohérence du réseau routier, de répondre aux besoins des territoires et des usagers, et de mieux identifier la politique routière,

il a été décidé de:

- préciser la définition des différentes catégories de routes
- identifier un réseau structurant à vocation interdépartemental, en rénovant la catégorie R0
- réinterroger l'ensemble du réseau de 1^{ère} catégorie et l'optimiser
- créer une catégorie R5, identifiant les routes départementales ayant vocation à être déclassées



REINTERROGER L'ENSEMBLE DU RESEAU ROUTIER SUR LA BASE DE NOUVEAUX CRITERES



RETRAVAILLER LA DEFINITION DES DIFFERENTES CATEGORIES DE ROUTES

Quatre temps de travail

1. établir le diagnostic de l'existant, consensus sur la nécessité d'identifier 6 catégories et leurs principes généraux
2. définir les nouveaux critères de hiérarchisation
3. tester ces nouveaux critères sur certaines RD emblématiques (plaine, montagne, rural, périurbain, urbain)
4. rédiger précisément la définition de chaque catégorie

Diagnostic: les points faibles identifiés

- Incohérences entre les préconisations techniques définies et les moyens alloués aux territoires
- Ne donne pas les moyens au gestionnaire de conserver la fonction de la voie dans le temps
- Incohérences répertoriées entre le Schéma Directeur et les autres documents du référentiel technique routier (DOVH, signalisation...)
- Une rigidité sur les prescriptions techniques qui ne permet pas l'adaptation aux situations rencontrées sur le terrain
- R0 : une catégorie « fourre tout »
- RNIL classées en 1^{ère} catégorie de manière systématique

Diagnostic: la nécessaire évolution des catégories de routes

Schéma Directeur des Routes Départementales: proposition d'évolution des catégories 2003 / 2012	
2003	2012
R0 (réseau "particulier")	R0 (réseau structurant)
R1 (réseau structurant)	R1 (réseau principal)
R2	R2
R3	R3
R4	R4
	R5 (à déclasser)

Les nouveaux critères de hiérarchisation

Enjeux déplacements / 1 100 points

Transports exceptionnels / 100

- Absence = 0 pt
- Catégorie 2 = 50 pts
- Catégorie 3 = 100 pts

Classe de trafic / 200

- [0 ; 500 véh MJA] = 0 pt
- [500 ; 2 000 véh MJA] = 50 pts
- [2 000 ; 5 000 véh MJA] = 100 pts
- [5 000 ; 10 000 véh MJA] = 150 pts
- [> 10 000 véh MJA] = 200 pts

Itinéraire assurant des fonctions de grande liaison / 100

- Non = 0 pt
- Oui = 100 pts

Itinéraire donnant accès à un échangeur autoroutier / 150

- Non = 0 pt
- Oui = 150 pts

Itinéraire couvert par un PGT / 150

- Non = 0 pt
- Oui = 150 pts

Itinéraire support d'une ligne de transport en commun / 150

- Non = 0 pt
- Ligne avec un faible nombre de services = 50 pts
- Ligne avec un nombre moyen de services = 100 pts
- Ligne avec un grand nombre de services = 150 pts

Itinéraire permettant d'accéder à un pôle multimodal / 150

- Non = 0 pt
- Oui = 150 pts

Itinéraire faisant l'objet de déviation d'agglomération / 100

- Non = 0 pt
- Oui = 100 pts

Enjeux aménagement du territoire / 600 points

Itinéraire desservant des pôles (au sens du schéma directeur de signa directionnelle) / 300

- Non = 0 pt
- Pôle local = 50 pts
- Pôle cantonal ou départemental = 100 pts
- Agglomération départementale = 150 pts
- Agglomération régionale de niveau 1 = 200 pts
- Agglomération nationale = 300 pts

Itinéraire assurant la desserte d'un territoire enclavé / 200

- Non = 0 pt
- Enclavement relatif = 50 pts
- Forte(s) contrainte(s) avérée(s) = 100 pts
- Unique voie d'accès calibrée en montagne = 200 pts

Itinéraire desservant un chef-lieu de canton / 100

- Non = 0 pt
- Oui = 100 pts

Note globale sur 1700 points, ramenée sur 100

Si la note est comprise entre :

- 0 et 10, niveau R5, route n'ayant pas d'intérêt départemental
- 10 et 20, niveau R4, route d'intérêt local
- 20 et 35, niveau R3, route d'intérêt cantonal
- 35 et 50, niveau R2, route d'intérêt départemental
- 50 et 65, niveau R1, route appartenant au réseau routier principal
- 65 et 100, niveau R0, route appartenant au réseau routier structurant.

La phase de test

Schéma Directeur : consultation

Route et coordonnées

ROUTE DEBUT PR +

LONGUEUR m FIN PR +

Proposition de classement

NOTE FINALE/100 Proposition CATEGORIE

NOTE FINALE/1700 CLASSEMENT VH

Enjeux déplacements

	Note en points
TRANSPORT EXCEPTIONNEL <input type="text" value="Catégorie 3"/>	- <input type="text" value="100"/>
TRAFIC <input type="text" value=" > à 10000 véhicules MJA"/>	- <input type="text" value="200"/>
GRANDES LIAISONS <input type="text" value="Oui"/>	- <input type="text" value="100"/>
ECHANGEUR AUTOROUTIER <input type="text" value="Non"/>	- <input type="text" value="0"/>
PLAN GESTION DE TRAFIC <input type="text" value="Oui"/>	- <input type="text" value="150"/>
TRANSPORT EN COMMUN <input type="text" value="Ligne moyen nb de services"/>	- <input type="text" value="100"/>
POLES MULTIMODAUX <input type="text" value="Non"/>	- <input type="text" value="0"/>
DEVIATION D'AGGLOMERATION <input type="text" value="Oui"/>	- <input type="text" value="100"/>

Enjeux d'aménagement du territoire

	Note en points
POLES <input type="text" value="Pôle cantonal ou départemental"/>	- <input type="text" value="100"/>
DESSERTE TERRITOIRE ENCLAVE <input type="text" value="Unique voie d accès calibrée en montagne"/>	- <input type="text" value="200"/>
CHEF-LIEU DE CANTON <input type="text" value="Oui"/>	- <input type="text" value="100"/>

Commentaires

DEROGATION

OBSERVATION

Les nouvelles définitions des catégories

« CATEGORIE R0 : réseau départemental structurant (430 km) »

Les routes départementales de catégorie R0 sont les **axes structurants du réseau routier départemental** qui supportent une part significative de **déplacements** sur de moyennes et longues distances, principalement **interdépartementaux voire interrégionaux**.

Ils relient les grands axes de transit que constituent les autoroutes et routes nationales et permettent le **lien entre l'Isère et les départements voisins ainsi que la traversée du Département**. Ils permettent aussi l'accès aux grands axes nationaux depuis les principales agglomérations du Département.

Sur ce réseau qui supporte souvent un trafic très important le Conseil général souhaite **offrir aux usagers un niveau de service élevé** avec en particulier une capacité adaptée à la demande, un temps de parcours optimisé et une bonne qualité d'usage. Ces routes accueillent aussi de nombreuses lignes de transport en commun structurantes dont il importe d'améliorer ou à minima de préserver la vitesse commerciale et la régularité.

Les services du Département seront **particulièrement attentifs vis-à-vis des aménagements en agglomération** sur ces axes, en particulier lorsqu'ils ont pour conséquence une diminution des vitesses en dessous de 50 km/h »

« CATEGORIE R1 : réseau départemental principal (953 km)

Le réseau départemental de première catégorie **relie les chefs-lieux de cantons, les agglomérations principales, les pôles économiques et touristiques les plus importants du Département** entre eux ainsi qu'aux grands axes de transit et au réseau départemental structurant.

Ces routes supportent en général un trafic élevé et les lignes du réseau Transisère les plus fréquentées, le Conseil général souhaite offrir sur ces axes un niveau de service élevé.

La capacité d'écoulement du trafic ainsi que la vitesse commerciale et la régularité de ces lignes de cars constituent des enjeux importants pour le Département.

Les services du Département seront **particulièrement attentifs vis-à-vis des aménagements en agglomération** sur ces axes, en particulier lorsqu'ils ont pour conséquence une diminution des vitesses en dessous de 50 km/h»

« CATEGORIE R2 : réseau d'intérêt départemental (1 367 km)

Le réseau d'intérêt départemental de deuxième catégorie est constitué des routes départementales qui assurent au moins une des fonctions suivantes :

- desserte de pôles d'habitat, économiques, touristiques, et d'équipements de moyenne importance
- maillage du réseau départemental structurant ou principal

Le Conseil général souhaite offrir sur ces axes un **bon niveau de service, qui pourra être adapté aux enjeux de l'itinéraire.** »

« CATEGORIE R3 : réseau d'intérêt cantonal (1 632 km)

Il s'agit des routes départementales non classées dans les catégories précédentes et qui remplissent un des critères suivants :

- desserte principale d'un chef lieu de commune
- desserte de pôles multimodaux
- desserte des autres pôles touristiques »

« CATEGORIE R4 réseau d'intérêt local (661 km)

Il s'agit des autres routes départementales. »

« CATEGORIE R5 : réseau départemental à déclasser (73 km)

Il s'agit des routes départementales n'ayant pas de fonctions d'intérêt départemental, et qui ont **vocation à être déclassées à court et moyen terme.** »

Bilan

Schéma Directeur des Routes Départementales: évolution du linéaire des routes départementales en fonction de leur catégorie 2003 / 2012			
2003		2012	
Catégorie	Linéaire	Catégorie	Linéaire
R0 + R1	1716 km	R0 + R1	1383 km
R2	1 172 km	R2	1 367 km
R3	1 490 km	R3	1 632 km
R4	716 km	R4	661 km
		R5	73 km

Evolution R0 + R1: - 333 kilomètres

Conclusion

Hierarchisation et possible limitation des réseaux secondaires à 70 km/h

La base des réflexions: les niveaux de service par rapport aux enjeux et usages propres à chaque RD

Les RD de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie en Isère: une grande hétérogénéité

Les réseaux secondaires: complexes à définir à l'échelle de l'ensemble des Conseils Généraux

Merci de votre attention